



BAREME HONORAIRES DE L'AGENCE

Honoraires sur le montant de la transaction applicable au mandat de vente
Mise à jour au 1 Avril 2018

« Les honoraires agence sont à la charge de l'acquéreur »

Frais de Transaction TTC

Moins de 50 000€	4500€ soit mini 9.00 %
De 50 000€ à 69 999€	5000€ soit de 10.0 à 7.14%
De 70 000€ à 89 999€	6000€ soit de 8.57 à 6.66%
De 90 000€ à 149 999€	7000€ soit de 7.77 à 4.66%
De 150 000€ à 169 999€	8000€ soit de 5.33 à 4.70%
De 170 000€ à 189 999€	9000€ soit de 5.29 à 4.73%
De 190 000€ à 209 999€	9500€ soit de 5.00 à 4.52%
De 210 000€ à 249 999€	10500€ soit de 5.00 à 4.20%
De 250 000€ à 299 999€	12000€ soit de 4.80 à 4.00 %
De 300 000€ à 349 999€	13000€ soit de 4.33 à 3.71%
De 350 000€ à 399 999€	14000€ soit de 4.00 à 3.50%
De 400 000€ à 499 999€	15000€ soit de 3.75 à 3.00%
De 500 000€ à 599 999€	19000€ soit de 3.80 à 3.16%
De 600 000€ à 699 999€	22000€ soit de 3.66 à 3.14%
De 700 000€ à 799 999€	25000€ soit de 3.57 à 3.12%
Plus de 800 000€	29000€ soit maxi 3.62%

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur de 20%.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les conditions de rémunération du mandataire restent inchangées pour les mandats antérieurs à la date de mise à jour